



« Eradiquer la pauvreté n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit de l'Homme fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. Tant que la pauvreté existera, il n'y aura pas de véritable liberté. »

Nelson Mandela

A.V.E.C., 6 bis rue de Châteaudun – 28000 Chartres, association « loi de 1901 » enregistrée le 21 juin 2005 à la sous-préfecture de Dreux, agréée d'intérêt général par décision de la Direction des Services Fiscaux d'Eure et Loir en date du 1^{er} septembre 2006, dont l'objet est « La réduction des inégalités entre habitants de la planète et notamment la coopération dite nord-sud par l'aide au développement économique, social et culturel de pays où règne la pauvreté » (J.O. du 16 juillet 2005). Inscrite au répertoire SIRENE de l'INSEE n° 513 918 300 00023 et au RNA sous le n° W283001368

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 8 juin 2024

Avec l'accord du Conseil d'administration de notre association, notre Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 8 juin 2024 chez notre vice-président : Luc Ravinet, 40 allée de la Pièce de Terre – 91190 Gif sur Yvette.

25 membres de l'association AVEC, sur un total de 41 (soit 61%), sont présents ou représentés à cette assemblée générale. Le détail, qui figure dans le tableau annexe des pouvoirs, sera joint au présent compte rendu.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, Jean Lacoïn en assure le secrétariat sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral et d'activité, dont point sur les projets et le partenariat avec les Filles de la Sagesse
2. Rapport financier (dont copie vous est jointe en annexe)
3. Composition et renouvellement du conseil d'administration et du bureau
4. Vote des résolutions de l'AGO
5. Questions diverses

Rapport moral (présenté par Maurice Jomard)

En cette année 2024, nous fêtons l'anniversaire des 20 ans de l'assemblée constitutive de l'association Agir et Vivre Ensemble pour Coopérer (AVEC). Depuis 2006 et une première action sur place à Madagascar en brousse, notre association a pu mener de nombreux projets au bénéfice des populations les plus pauvres de la planète.

Ces projets, d'un montant cumulé de plus de 220.000€ à fin 2023, ont pu être réalisés grâce aux dons de particuliers (33% des recettes cumulées) et au soutien financier d'établissements publics et privés (64% des recettes cumulées) : le Mécénat du Groupe Central du Crédit Agricole (47% des contributions) et des établissements publics (30%), notamment la Région Centre-Val de Loire et l'Agence des Micro-Projets, ainsi que des associations partenaires ponctuels de nos actions (Amitié Solidarité Espoir avec Madagascar, association Roger Riou, etc.).

Ces projets, menés par AVEC dans le cadre d'un partenariat solide avec la Congrégation des Filles de la Sagesse, ont doté notre partenaire de moyens, qui lui ont permis de mener en brousse, une action sociale exemplaire en matière de santé (58% de nos interventions), d'éducation (22%) et de développement (12%).

Nos interventions financières se sont concentrées au fil des années sur 3 lieux : pour 42% à Marotsiriry, 32% à Antsiramandroso, 10% à Mahazoarivo. Enfin récemment pour 12% de nos financements cumulés avec l'appui de l'Agence des Micro-Projets à Ambohimanamora dans un projet d'autonomisation financière de notre partenaire via la modernisation d'une ferme laitière, dont la difficulté bien réelle de sa mise en œuvre nous a amené à laisser du temps à une nouvelle équipe renforcée, pour la conduire.

Rapport d'activité (présenté conjointement par Maurice Jomard et Luc Ravinet)

La mission du 8 au 30 mai 2024 de Maurice Jomard et Luc Ravinet à Madagascar a été consacrée à deux projets du domaine de la santé rapportés ci-dessous : **le suivi informatisé des patients dans les deux dispensaires et le projet de construction de deux maternités modernes concerté avec les sœurs soignantes.**

1/ Luc Ravinet, à l'issue d'un très gros travail, a amélioré l'outil informatique mis à disposition des Filles de la Sagesse depuis novembre 2022 (matériels et logiciels), pour permettre un suivi individualisé des patients des deux dispensaires d'Antsiramandroso et de Marotsiriry. Lors de la première version du logiciel de gestion du fichier en novembre 2022 un problème a été rapidement identifié : l'obligation de fournir un rapport mensuel aux autorités sanitaires qui nécessitait une double saisie des informations rendant lourd et difficile le travail des sœurs

La difficulté sera confirmée après la visite des sœurs du Généralat en octobre 2023 et donnera lieu à des échanges WhatsApp avec Sœur Noëline (sage-femme à Marotsiriry), dont la fourniture de la trame du rapport mensuel à remplir et d'une copie de ce rapport mensuel rempli. Luc travaille alors à une nouvelle version intégrant le rapport mensuel (un mois et demi de travail à temps plein !)

Lors de la mission de mai, à partir de ce travail présenté aux sœurs infirmières des 2 dispensaires et de leurs observations, nous découvrons un nouveau problème : la nécessité de tenir pour l'administration de santé deux registres papiers : celui des consultations externes et celui des consultations prénatales.

Luc effectue alors une nouvelle maintenance sur place qui a nécessité à nouveau de nombreuses heures de travail pour supprimer cette double saisie restée toujours d'actualité. Le nouveau logiciel, tenant compte de toutes ces fonctionnalités, va faciliter tout le travail administratif des sœurs, en particulier, faciliter le reporting que la congrégation doit produire mensuellement auprès du Ministère de la Santé Malgache.

Une clé USB est enfin fournie aux sœurs et il est convenu avec elles d'une mise en œuvre en deux temps :

- ❖ Essai de la nouvelle version par les sœurs en mai et juin 2024 et échanges WhatsApp avec Luc si un problème est constaté (correction éventuelle et renvoi d'une nouvelle version)
- ❖ Mise en fonctionnement généralisé, programmée à partir de début juillet 2024

Un mode d'emploi détaillant les fonctionnalités, rédigé sur place par Luc, est laissé aux sœurs.

2/ Maurice rappelle qu'après la venue à Madagascar en 2017 de Julie Ravinet, chirurgienne gynécologue-obstétricienne à la Réunion et le plan d'action concerté alors avec les sœurs pour la **création de services de maternité dans les dispensaires**, AVEC a doté en matériels le dispensaire de Marotsiriry en 2018, puis en novembre 2022 celui d'Antsiramandroso (échographie, monitoring, table d'examen et accouchement, lampe LED d'examen, pompe aspirante, etc.). Il présente ensuite le nouveau projet d'AVEC, consistant en la construction de deux bâtiments dédiés aux maternités dans les deux dispensaires. Une telle réalisation permettra de séparer la gestion des naissances du traitement des malades et constitue un progrès important de salubrité et d'efficacité.

Après que Luc a rappelé les chiffres de la mortalité maternelle et néonatale à Madagascar, et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, Maurice présente les plans projetés des deux maternités. Des plans initiaux ont donné lieu à des discussions et une concertation avec les sœurs, qui ont permis, par leurs remarques d'expérience et de bon sens, de rationaliser par exemple la distribution spatiale des salles. Cela a permis aussi de respecter l'existant culturel des populations et en particulier de tenir compte de l'existence des accouchements à domicile pratiqués par les matrones des villages, qu'il faut amener à collaborer. Une réunion de présentation de ces objectifs et du projet de construction aux matrones a eu lieu à Marotsiriry (24 sur les 39 recensées étaient présentes parfois après plus de deux heures de marche à pied), elle a permis de recueillir leur adhésion enthousiaste et unanime ainsi que leur proposition d'y apporter leur propre contribution.

Enfin, il rapporte les réunions de présentation du projet à trois entreprises de Tamatave et une de Mahanoro pour l'établissement de devis de réalisation, ferme, définitif et non révisable et indique que nous devons sans doute rechercher des financements complémentaires à ceux déjà obtenus.

3/ Maurice indique enfin qu'un nouveau matériel d'échographie a été acheté pour Marotsiriry. Il est acté que nous rembourserons les 2.200€ du paiement de cette nécessaire acquisition et il conclut sur la convention signée à la fin de la mission, qui acte la validation des comptes d'AVEC avec la Province ainsi qu'un nouveau fonctionnement de la conduite des projets, mettant AVEC en relation directe avec les responsables des dispensaires

Rapport financier et vote des résolutions

Le rapport financier, qui avait été envoyé avec la convocation est rapidement présenté et adopté, et toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour sont votées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les membres du précédent Conseil d'Administration sont tous renouvelés dans leurs fonctions et après une intervention de Bernadette Boucher souhaitant un rajeunissement du Conseil, un nouveau membre est agréé : Imeline Pillet (adhérente présente, qui continue bénévolement à maintenir le site Internet).

En conclusion de la réunion, un diaporama relatif à la mission est projeté aux membres présents à l'Assemblée Générale, suivi d'un apéritif dinatoire partagé dans la convivialité.